



Exposition Nationale d'Elevage

des 28 et 29 juin 2008

DIJON

DEMANDE D'INSCRIPTION à retourner **avant le 24 MAI 2008** (2^e clôture le 7 juin) à :

ACBB Trésorier - Loïc LINQUE - 22 rue de la Gare - 80480 Bacouel sur Selle

ATTENTION : joindre impérativement le montant de votre inscription à l'ordre de l'ACBB, la photocopie de la carte de tatouage ou puce électronique (tout dossier incomplet sera retourné).

NOM et AFFIXE du CHIEN :
 Né(e) le : Poil : court mi-long Sexe : Mâle Femelle
 LOF N° : Tatouage ou Puce N° :
 NOM DU PÈRE : LOF N° :
 NOM DE LA MÈRE : LOF N° :
 Producteur :
 Propriétaire : ACBB N° :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tél : Email :

| Engagement | 1 ^{ère} CLÔTURE 24/05/08 | | 2 ^{ème} CLÔTURE 07/06/08 | |
|--|-----------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
| | Adhérent | Non-adhérent | Adhérent | Non-adhérent |
| <input type="checkbox"/> Classe TRAVAIL mâles/femelles (à partir de 15 mois) | 25 € | 31 € | 35 € | 41 € |
| <input type="checkbox"/> Classe CHAMPION mâles/femelles (à partir de 15 mois) | 25 € | 31 € | 35 € | 41 € |
| <input type="checkbox"/> Classe OUVERTE mâles/femelles (à partir de 15 mois) | 25 € | 31 € | 35 € | 41 € |
| <input type="checkbox"/> Classe INTERMÉDIAIRE mâles/femelles (15 à 24 mois) | 25 € | 31 € | 35 € | 41 € |
| <input type="checkbox"/> Classe JEUNE mâles/femelles (9 à 18 mois) | 25 € | 31 € | 35 € | 41 € |
| <input type="checkbox"/> Classe PUPPY mâles/femelles (6 à 9 mois) | 10 € | 16 € | 20 € | 26 € |
| <input type="checkbox"/> Classe BABY mâles/femelles (4 à 6 mois) | 10 € | 16 € | 20 € | 26 € |
| <input type="checkbox"/> Classe COUPLE ou PAIRE | 5 € | 9 € | 10 € | 14 € |
| <input type="checkbox"/> Classe VÉTÉRAN mâles/femelles (à partir de 8 ans) | 10 € | 16 € | 20 € | 26 € |
| <input type="checkbox"/> LOT D'ÉLEVAGE | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| <input type="checkbox"/> LOT REPRODUCTEUR | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| <input type="checkbox"/> Chien ne concourant pas | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| <input type="checkbox"/> CONFIRMATION SEULE | 20 € | 25 € | 30 € | 35 € |
| <input type="checkbox"/> Remise de 10 % à partir du 3 ^{ème} chien, 20 % à partir du 6 ^{ème} chien | € | € | € | € |
| <input type="checkbox"/> BREVET ENDURANCE (samedi) (Fournir radio des hanches) | 12 € | 15 € | 12 € | 15 € |
| <input type="checkbox"/> CSAU (samedi) (12 mois révolus - fournir copie du pedigree) | 10 € | 12 € | 10 € | 12 € |
| <input type="checkbox"/> TAN (samedi) (12 mois révolus) | 10 € | 12 € | 10 € | 12 € |
| <input type="checkbox"/> TAT (samedi) (fournir copie du CSAU - Fournir Licence mordant) | 13 € | 15 € | 13 € | 15 € |
| <input type="checkbox"/> Repas du samedi soir : 15 € /pers. | € | € | € | € |
| TOTAL ENGAGEMENTS | € | € | € | € |

Restauration possible sur place

Je soussigné (e) : Mademoiselle Madame Monsieur

Accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris connaissance au verso de la présente demande d'inscription. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'ACBB de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion sans appel conformément au règlement de l'exposition.

Règlement (à l'ordre de l'ACBB) d'un montant de : €

CCP Chèque bancaire Mandat lettre

Fait le / / à

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA NATIONALE D'ÉLEVAGE

L'Exposition Nationale d'Élevage se tient à DIJON (21), les 28 et 29 juin 2008, sur le terrain de l'Amicale Dijonnaise des Sports Canins
LE CERTIFICAT ANTIRABIQUE DEVRA ÊTRE OBLIGATOIREMENT PRÉSENTÉ POUR TOUS LES CHIENS ENGAGÉS A CETTE EXPOSITION (la validité de certificat débute - en cas de primo vaccination 1 mois après la date de délivrance, la date de début et de fin de validité doivent être portées sur le certificat - en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat).

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accueil des chiens se fera de **08h00 à 10h00**

Les jugements commenceront à **9 heures 30** précises.

SORTIE DE CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'expo avant **17h00**. Aucune autorisation de sortie de pourra être accordée.

Un bar-restaurant sera installé à l'intérieur de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur-Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur
- des chiens dangereux.
- des chiens non à jours des vaccinations et du certificat antirabique ...

La décision du Service Vétérinaire est sans appel

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- d) L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : l'ACBB se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.
- 2) des chiens : (à leur entrée ou en cours d'exposition)
 - ceux refusés par le "service vétérinaire"
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Cette exposition se déroulera sous les conditions générales fixées par les règlements de la SCC. Un juge pourra être remplacé par tout autre juge qualifié pour la race selon les nécessités. Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle, ils seront assistés dans leur ring d'un secrétaire. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 ? qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant la réglementation en vigueur ou les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de l'ACBB.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre .
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

CONFIRMATION - âge minimum 12 mois.

Attention : votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli (disponible sur place au secrétariat de l'exposition)

DROITS D'IMAGES ET DE REPRODUCTIONS : Les exposants et conducteurs sont avertis qu'au cas où un reportage photographique et/ou audio-visuel seraient réalisés durant l'exposition, leur image sera susceptible d'y figurer et pourra être communiquée au public par toutes voies de diffusion, notamment par voies hertziennes, terrestre, satellite, câble, réseau numérique ou/et analogique, par réseau télérel ou en ligne comme Internet, y compris dans le cadre de représentation sur petit et grand écran sans contrepartie financière pour eux -même ou leurs ayant -droits et ce pour le Monde entier et pour la durée des droits d'auteur.

RAPPEL :

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que se soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. L'usage de tout artifice sur le chien (talc, laque, poudre, craie...) est interdite, seul un coup de peigne est autorisé avant d'entrer dans le ring.

Les colliers étrangleurs ne seront pas tolérés sur les rings.

ANNEXE

ENGAGEMENT EN CLASSE TRAVAIL :

Conformément à la décision du Comité de la SCC du 4 janvier 2006, les récompenses permettant l'engagement en "classe travail" sont :

- Le BREVET DE CHIEN DE DÉFENSE EN RING • Le BREVET CAMPAGNE • le BREVET MONDIORING • Le RCI I mention classée (IPO I) ou préRCI 2007
- Le BREVET DE PISTAGE FRANÇAIS • le BREVET DE RECHERCHE UTILITAIRE • Le TEST INTERNATIONAL DE SAUVETAGE
- Le NIVEAU 3 pour le Pistage FCI sur 2 concours ou NIVEAU 1 postérieur au 9 janvier 2007 • Le BREVET TROUPEAUX (Ovin ou Bovin)

DÉFINITION DES CLASSES :

- Couples : 1 mâle et 1 femelle de même variété appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
- Paire : 2 mâles ou 2 femelles de même variété appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
- Classe Élevage (ancien lot d'élevage) : pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait sur le ring d'honneur.
- Lot d'élevage (ancien lot de reproducteurs) : pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

CLASSE CHAMPION : joindre le justificatif, les titres devant obligatoirement avoir été homologués par la SCC.

QUALIFICATIFS ET CLASSEMENT

Les CACS et RCACS ne pourront être attribués qu'aux chiens radiographiés "HD" A, B ou C, "ED" 0, SL ou I, et identifiés ADN.

A qualité morphologique équivalente, l'obtention du Brevet d'Endurance, de test de caractère, TAN, TAT, CSAU et/ou de titre de travail dans des disciplines sélectives de races seront pris en compte lors des jugements. Les justificatifs seront à fournir lors de l'inscription.

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE – doit être attribué à un chien ne correspondant pas au type requis par le standard de la race, montrant un comportement manifestement contraire au standard ou un comportement agressif, présentant une anomalie testiculaire, des manquements dentaires ou des manquements au niveau de la mâchoire; à un chien dont la couleur du poil et/ou de la robe est imparfaite ou à un chien montrant des signes d'albinisme. Ce qualificatif s'applique également à un chien si peu typé que sa santé est menacée. Il peut en outre être octroyé à un chien présentant des défauts éliminatoires tels que définis dans le standard de la race.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien qui ne bouge pas, saute sans arrêt sur son présentateur ou tente de quitter le ring rendant impossible toute appréciation du mouvement et de l'allure. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la dentition, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Le chien et la chienne proposés pour le CACS seront choisis parmi les 1^{er} en classe Ouverte, Intermédiaire et Travail.

MEILLEUR DE RACE : Le chien et la chienne ayant obtenu le CACS, le 1^{er} Champion mâle et femelle, le 1^{er} Vétéran mâle et femelle ainsi que le Meilleur Jeune concourent pour le meilleur de race.

TARIFS PUBLICITÉS du Catalogue NATIONALE D'ÉLEVAGE

| | | | |
|----------------------------------|------|-----------------------------|------|
| I pleine page couleur | 80 € | 1/2 page noir & blanc | 35 € |
| I pleine page noir & blanc | 60 € | 1/4 page noir & blanc | 25 € |

Éléments à nous faire parvenir accompagnés du règlement avant le 30 mai 2008